

Objet :

**Résultats épreuve orale**

Madame,

Vous avez passé la seconde épreuve de votre examen théorique le mardi 22 septembre 2020.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous êtes **admise**.

Conformément au règlement de certification, vous pouvez donc passer à la partie pratique de la formation qui consiste à :

- Effectuer un stage d'observation auprès d'une sage-femme
- Réaliser un accompagnement en situation réelle

Vous recevrez par mail, dans les prochains jours, tous les documents nécessaires à la poursuite de votre formation.

Nous vous adressons toutes nos félicitations !

Cordialement,

L'équipe du CeFAP